

SAINT VINCENT DE REINS "Le Bourg"



# LE MOT DU MAIRE.

L'été se termine ; une page se tourne ;  
Voici votre bulletin municipal.  
Moyen de communication, certes,  
mais l'est-il assez ?

Le travail du Conseil Municipal est difficile car tout  
choix implique une exclusion ; nous ne pouvons tout faire.

Je crois que chacun, faisant fi de son égoïsme,  
doit nous indiquer ses désirs !

Entre le culturel, l'environnement, la défense de l'emploi, le trop d'impôt, le  
nécessaire investissement, il faut en permanence décider.

Nous essayons de résoudre la quadrature du cercle ; mais à vous de nous aider.

Depuis déjà 15 ans l'environnement absorbe la majorité de nos investissements. En  
effet, le tout-à-l'égout à SAINT-VINCENT-DE-REINS n'est pas une chose simple, par suite  
de la situation géographique et de la dispersion de l'habitat.

Nous n'avons pas négligé l'accompagnement de cet environnement : usines plus  
fleuries, façades de tous les établissements publics renouvelées, école plus souriante ;  
mais rien n'est parfait, rien n'est fini, nous sommes en route.

La participation de tous est nécessaire pour compléter cet effort : veiller à la  
propreté des poubelles, au fleurissement de vos maisons, de vos jardins. Nous devons  
gagner le pari d'être le village de notre canton le plus accueillant et, de pouvoir  
dire "il fait bon vivre à SAINT-VINCENT-DE-REINS" !

A nous de relever le défi.

Lucien DEVEAUX,  
Maire.

## CONSEIL MUNICIPAL

Adjoints : Mrs DUMOULIN Pierre, MARCHAND Joseph, AULAS Marius.

Conseillers : Mrs CHABERT André, NOILLY Roger, VADEBOIN Louis, DARPHIN Bernard, Mmes  
ROLLET Andrée, CORGIE Monique, DUDU Raymonde, Mrs MURAT Pierre, FOUGERARD Michel,  
Mme CHAMPALLE Christiane, Mr LACHIZE Jean.

## EMPLOYES MUNICIPAUX

Secrétaire : Mme NUNO Mireille

Agent Technique : Mr DIANA Franck

AOUT 1992

BUDGET DE L'EXERCICE 1992

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>1) DEPENSES :</b>		<b><u>1.940.435</u></b>
- <u>Denrées et Fournitures</u>		142.000
Dont Carburants	8.500	
Combustibles	35.000	
Fournitures de Voirie	30.000	
Fournitures Scolaires	15.000	
Fournitures de Bureau	23.000	
- <u>Frais de Personnel</u>		316.500
Dont Rémunération du Personnel	200.000	
Charges Sociales	80.000	
- <u>Impôts et Taxes</u>		13.000
- <u>Travaux et Services Extérieurs</u>		365.000
Dont Entretien des Bâtiments	30.000	
Entretien de la Voirie	80.000	
Entretien et Acq. Matériel	61.000	
Electricité, Eau, Gaz	150.000	
Assurances	30.000	
- <u>Participation et Contingents</u>		133.500
Dont Dépenses d'Aide Sociale	111.721	
Service d'Incendie	16.583	
Charges Intercommunales	4.000	
- <u>Allocation - Subventions</u>		108.600
Dont Primes à la Construction	4.000	
Subventions	104.000	
- <u>Frais de Gestion Générale</u>		98.000
Dont Fêtes et Cérémonies	6.000	
Reliures	2.000	
Documentation Générale	20.000	
Frais de P.T.T.	9.000	
Indem. Fonc. Maire & Adjoints	61.000	
- <u>Frais Financiers</u>		239.246
Dont Intérêts des Emprunts	235.196	
- <u>Prélèvement pour Investissement</u>		524.589
<b>2) RECETTES :</b>		<b><u>1.940.435</u></b>
- <u>Produits de l'exploitation : Assainissement</u>		10.200
- <u>Produits Domaniaux</u>		75.000
Dont Location des Immeubles	74.000	
Concession Cimetière	1.000	
- <u>Produits Financiers</u>		3.000
- <u>Recouvrements - Subventions</u>		7.964
- <u>Dotations Versées par l'Etat</u>		551.832
- <u>Impôts Indirects</u>		29.000
- <u>Contributions Directes</u>		1.262.039
- <u>Produits Exceptionnels</u>		1.400

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>1) DEPENSES :</u>	<u>3.652.998</u>
- Participation Communale Usine-Relais	42.000
- Remboursement d'Emprunts : Capital	630.213
- Acquisition de Biens Meubles et Immeubles	83.500
Dont Conteneurs Ordures Ménagères	12.000
Copieur	19.000
Informatique	40.000
Horloge Eglise	12.500
- Travaux de Bâtiments et Génie Civil	2.895.500
Dont Réparation Bâtiment Mairie	37.000
Salles de Permanence du Caveau	38.000
Travaux Adduction Eau	20.000
F.S.I.R. 1992	108.000
Assainissement 1992	2.670.000
Cimetière Communal	22.500
- Dépenses Imprévues	1.785
<u>2) RECETTES :</u>	<u>3.652.998</u>
- Subventions d'Equipement - Dons	1.450.060
- Prélèvement sur Recettes de Fonctionnement	524.589
- Fonds de Compensation de la T.V.A.	226.266
- Dotation d'Equipement du Département	16.758
- Branchements Particuliers Assainissement	170.000
- Produits des Emprunts	1.260.000
- Recouvrement de Créance : Tennis	5.325

### TAUX et PRODUIT des CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Bases Notifiées	Taux	Produit
(	:	:	)
(	:	:	)
(	:	:	)
(	:	:	)
( Taxe d'Habitation	1.617.000	3,61	58.374
( Foncier Bâti	1.516.000	10,38	157.361
( Foncier Non Bâti	212.000	22,74	48.209
( Taxe Professionnelle	15.804.960	5,30	837.663
(	:	:	)
(	:	:	)
(	:	:	)
(	:	:	)
(	19.149.960	:	1.101.607
(	:	:	)

ETAT CIVIL

ANNEE 1991

Naissances :

27 février	ATTOU Belkacem
07 janvier	BILIS Umit
30 septembre	CAMIER Estelle Valérie Fleur
27 septembre	COTTIER Amandine Aurélie Michelle Josette
29 novembre	LAMECHE Laetitia
29 novembre	MURAD Marie-Noëlle Andrée
09 septembre	PASSOT Julien Christian
28 décembre	PAULOS Luc Joao
11 février	PIERREFEU Audrey Charlotte
11 mai	RECORBET Cédric

Décès :

02 juin	BILLET Marius Claudius Robert
17 octobre	FOUGERARD Jean Louis
13 juillet	MANDÉGOU Jean Marius
28 mars	ODIN Philomène Epouse CHAMPALLE
19 novembre	PINSON Jeanne Alexandrine Epouse CROZIER
14 mai	POYET Emile Claudius
29 juin	RIVOLIER Pauline Marie Veuve SAINT-PAUL
27 septembre	TALICHET Ghislaine Renée Marlène Epouse GUEHENEUC

ANNEE 1992

Naissances :

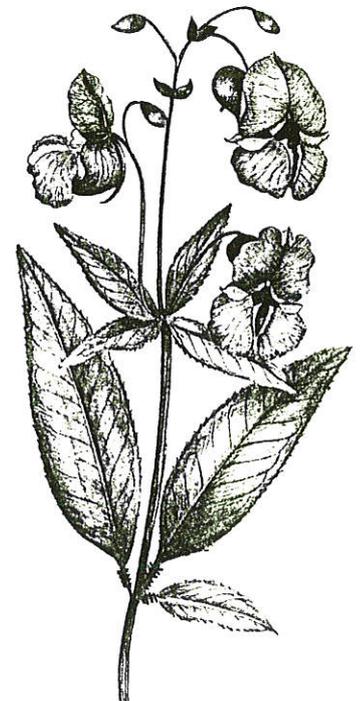
03 février	DECHELETTE Fabienne
13 février	DENIS Laetitia
23 février	AURAY Vincent Daniel
08 mars	ROCHE Marine Marie-Louise Claudette
31 mars	SAINTE-PAUL Elisa Coraline Alexia
01 avril	POLLOCE Emilie Ghislaine
14 juin	MERCIER Céline Marie Juliette
15 juin	MURAD Carole Marie-Françoise
22 juin	ATTOU Hinde
06 juillet	MOISSONNIER Pierre
15 juillet	DERESSE Clément

Mariage :

20 juin	FORAY Patrice ET GANDREY Nadine
---------	---------------------------------

Décès :

25 janvier	RECEVEUR Marcelle Mathilde Veuve JEANNOT
18 juillet	CHAMPALLE Louis Auguste
04 août	ROLLIN Juliette Alexandrine Veuve SOUVRAS



Claude NICOLAS  
Receveur PTT  
69240 S' VINCENT de REIMS

Tél. 74 89 60 13

Bureau ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
Samedi de 8 h 30 à 11 h 30

*se tient à votre  
disposition pour  
tout renseignement  
complémentaire*

Parce que les besoins de ses clients changent, la POSTE évolue.

Aujourd'hui, vous êtes peut-être désorientés dans vos choix financiers quelque soit la somme que vous disposez.

Pourquoi ?... C'est facile à comprendre :

- vous êtes sensibilisés à la diversité et à la complexité de l'offre financière par de nombreux articles lus dans la presse ou vus à la télévision.
- vous vous trouvez confrontés à des produits de plus en plus variés, émanant d'organismes qui sont eux-mêmes de plus en plus diversifiés.

En conséquence, se borner aujourd'hui à prendre tel ou tel "produit du jour", quelles que soient ses qualités propres, est insuffisant pour vous satisfaire pleinement. Ce que vous recherchez avant tout, c'est une solution appropriée à votre "besoin de l'instant".

Pour LA POSTE, l'impératif c'est de répondre à vos besoins.

La proximité du bureau, les horaires d'ouverture (tous les jours), la simplicité des produits, leur accessibilité et l'intégration de LA POSTE dans votre vie quotidienne permettent de fournir une réponse appropriée aux besoins que vous rencontrez.

A SAINT-VINCENT-DE-REIMS, vous êtes nombreux à l'avoir compris.

En effet, en 1991 le bureau, grâce à vous, a vu une évolution de 11,90 %.

Je vous en remercie et je me tiens à votre disposition pour tous renseignements aussi bien courrier que financier.

N'hésitez pas à me téléphoner, à passer me voir ou à parler aux préposés.

Bien amicalement à vous tous.

Claude NICOLAS



.../...

#### (6) LES FONDS BAPTISMAUX

Dans le pilier droit monumental qui soutient le clocher, furent placés en 1844 les fonds baptismaux. C'est à dire le bassin circulaire recouvert de cuivre, provenant sans doute de l'ancienne église. Puis en 1860, la scène du baptême de Jésus par Saint Jean, oeuvre du sculpteur CONY. Au dessus, une moulure en plâtre représente la colombe, et (en latin), les paroles de Dieu le Père "Celui-ci est mon fils bien aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances".

#### LES VITRAUX

L'église de SAINT-VINCENT-DE-REINS est riche et fière de ses 35 vitraux à personnages et grisailles qui diffusent une douce lumière multicolore.

Au chœur, on remarque : la naissance de Jésus, le crucifiement, l'ascension et l'assomption à l'étage supérieur.

Dans l'église côté nord, 7 vitraux représentent des Saints, et côté midi, les 7 vitraux représentent des Saintes. On peut les citer dans l'ordre d'installation : St Julien, St Pierre, St Simon, St Augustin, Ste Clothilde, Ste Amédée, Ste Catherine, Ste Blandine, St Mathieu, Ste Elisabeth, Ste Victoire, Le Sacré Coeur, la Ste Vierge et St Claude.

Les boiseries de l'abside, les stalles et les confessionnaux méritent une visite toute particulière.

#### De A à H - LES STATUES

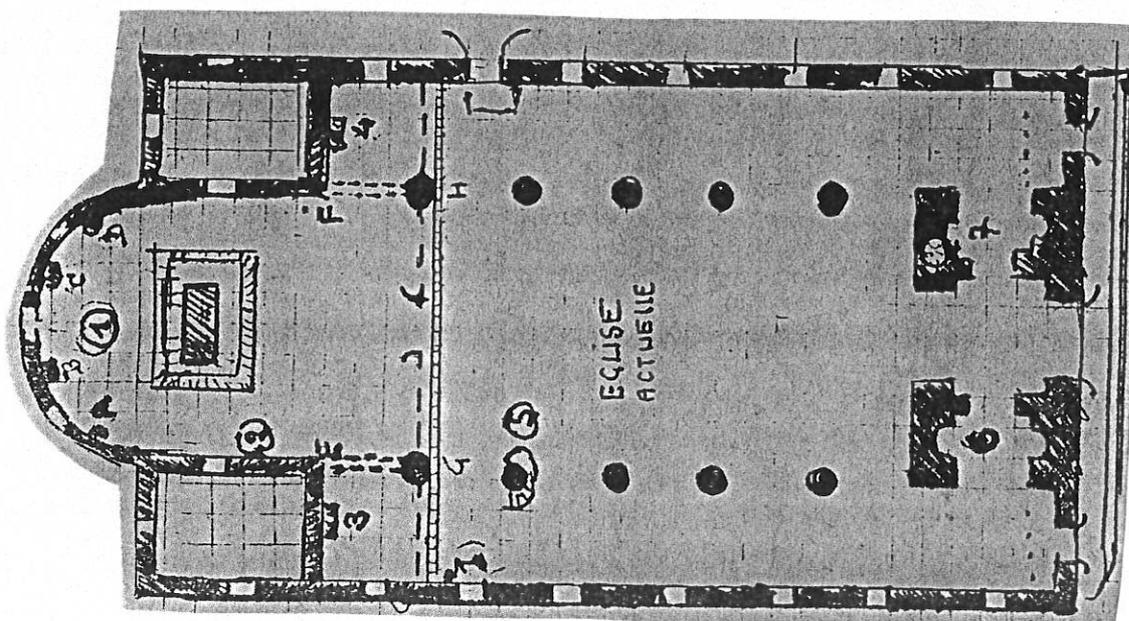
Au chœur, St Irénée (A), le Sacré Coeur (B), Coeur de Marie (C), St Vincent (D). Plus en avant, le Curé d'Ars (E). En face, Ste Jeanne d'Arc (F). Sur le devant, St Blaise (G), St Antoine (H).  
Côté autel : St Joseph, Ste Thérèse.

#### (7) LES CLOCHES

Dans le pilier gauche monumental du clocher, une petite porte cintrée : c'est l'accès au clocher. Creusé dans la pierre, un escalier tournant, raide et obscur, permet d'accéder à une tribune. De 1821 à 1956, il n'y avait que deux cloches (600 et 400 kg). Avec la refonte de la cloche de 400 kg, commandée à la maison PACCARD, 3 nouvelles cloches sont baptisées par le Cardinal GERLIER, le 26 août 1956.

--:--:--:--:--:--:--:--:--

Hauteur de la flèche du clocher : 48 mètres.



## LA PAROISSE

N'ayant plus de prêtre résidant, la "Cure" de SAINT-VINCENT-DE-REINS, est devenue "MAISON PAROISSIALE".

C'est donc un lieu de rencontre, où les chrétiens peuvent y trouver le Prêtre, lors de sa permanence :

**Le premier samedi du mois, il est là de 9 h 30 à 11 h.**

Les autres samedis, des volontaires ont bien voulu assurer une permanence de 9 h 30 à 10 h 30.

Ils vous accueilleront et s'ils ne peuvent répondre à votre demande, ils vous dirigeront vers le prêtre qui réside à CUBLIZE (Tél. : 74.89.50.30).

La messe en semaine, célébrée par le Père BODET, est dite dans le bureau, en attendant que l'oratoire soit en état de recevoir les fidèles.

La salle de réunion a déjà reçu les chrétiens qui demandent le Baptême pour leur enfant, car la paroisse vient de créer une "Equipe de Préparation au Baptême". Le rôle de ces chrétiens est donc d'aider les familles à bien préparer le Baptême de leur enfant. Le prêtre va leur rendre visite pour préparer la Célébration. Ce n'est pas un rôle de "suppléant", c'est bien pour apporter leur témoignage de baptisé.

Un jour viendra où des chrétiens devront aider les familles, lors des funérailles pour préparer la célébration et même la présider. Cela se fait déjà ailleurs.

De plus en plus, vu le manque de prêtres, il existe des équipes, engagées pour seconder le prêtre. Il en est une qui se nomme "EQUIPE ANIMATRICE". Son rôle est d'aider le prêtre pour les orientations pastorales. La nôtre comprend 3 membres de CUBLIZE, 3 de SAINT-VINCENT-DE-REINS, 2 de SAINT-BONNET-LE-TRONCY et 2 de MEAUX-LA-MONTAGNE. Elles vont se multiplier, car il n'est pas rare qu'un prêtre soit à la tête de 4 ou 5 paroisses ou peut-être plus.

Cela entraîne une concertation plus grande avec lui, surtout quand il s'agit de prévoir une date, pour un mariage par exemple. Il est fini le temps où l'on recherche d'abord une salle et un traiteur et l'on vient ensuite trouver le prêtre qui est obligé de dire : "Je m'excuse, mais ce jour-là je ne suis pas libre".

Il faut aussi prévoir qu'un jour, cette "MAISON PAROISSIALE" ait besoin de salles pour que le catéchisme soit assuré. Pour l'instant, il n'y a qu'une école libre. Le catéchisme est assuré à l'école mais, en sera-t-il toujours ainsi ? Les mentalités évoluent si vite.

Nous vivons une époque différente de celle que nous avons connue nous les anciens, il faut s'adapter ; c'est cela aussi "être chrétien".

Votre Prêtre.

APPRENDRE A LIRE... AIMER LIRE

L'école a connu de nombreuses réformes au cours des cinquante dernières années. Programmes et méthodes doivent être adaptés à la société en permanente évolution.

Pourtant "SAVOIR LIRE" demeure un des objectifs constants de l'école : c'est la "BASE INDISPENSABLE".

/ A / Voici quelques points de convergence en ce qui concerne l'apprentissage de la lecture.

- 1) Depuis que l'école existe, cet apprentissage se fait en groupe et selon une méthode.
- 2) Les enseignants de CP choisissent une méthode et la plupart d'entre eux (85%) l'enrichissent en proposant des exercices puisés dans une autre méthode.
- 3) Lorsqu'un enfant a des difficultés pour apprendre à lire, il est délicat de l'attribuer à la méthode employée. (On constate parfois des résultats différents pour les enfants d'une même famille).
- 4) L'apprentissage de la lecture doit se faire au rythme de chaque enfant : un travail individuel est donc nécessaire.



/ B / AIMER LIRE... un moyen de développer son intelligence, un moyen de mieux connaître le monde où nous vivons.

AIMER LIRE... un moyen de communiquer : si un ouvrage nous intéresse, nous en faisons part à notre entourage.

AIMER LIRE... un moyen de connaître des civilisations différentes, des civilisations qui ont précédé la nôtre

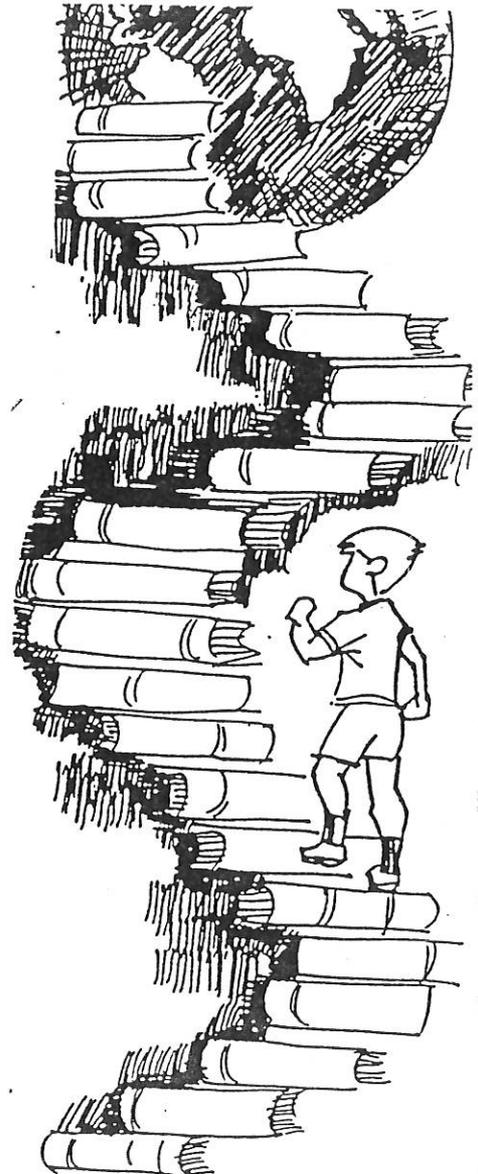
Ceux qui ont vécu avant nous, ceux qui vivent autrement que nous ont leur place dans la construction de notre monde.

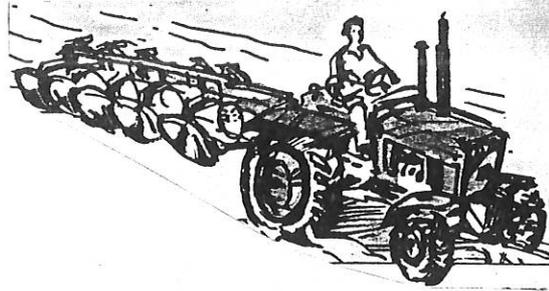
- . Je rappelle un débat actuel : peut-on sans risque supprimer l'apprentissage des langues mortes (latin, grec) ?
- . Avant de terminer, je cite volontiers ce proverbe japonais :

"Si un homme te dit que tu es un cheval, moque-toi de lui.  
Si deux hommes te le disent, pense-y.  
Et si trois hommes te disent que tu es un cheval, tu ferais mieux d'aller t'acheter une selle".

Nous ne risquons pas d'oublier les prouesses techniques des pays concurrents. Sachons également faire connaissance avec leurs écrits ou leurs productions artistiques.

Frère Jean BONNARD





## SYNDICAT AGRICOLE

BONJOUR,

Où en sommes-nous les agriculteurs ?

Nous sommes là ! Nous essayons de tenir le coup. L'année 1991 a été très difficile sur tous les plans :

- sécheresse de fin d'année avec des stocks très insuffisants,
- baisse de 2,5 % de la production laitière. Baisse des prix du lait et de la viande.

Combien serons nous demain ?

Même le plus malin ne peut le dire. Avec la réforme de la P.A.C. (Politique Agricole Commune), nous sommes sur une mauvaise pente malgré toute notre détermination.

Pourtant, en 1991 nous nous sommes battus, de nombreuses manifestations tout au long de l'année :

- GRAND CRI D'ALARME à François MITTERAND, à SOLUTRE, son lieu de pèlerinage et de détente.

- Le 29 septembre nous étions cinq de SAINT-VINCENT-DE-REINS, un car pour le canton, pour aller à PARIS. Grande manifestation des Terres de FRANCE ; très belle journée qui a vu les rues de la capitale accueillir de 150.000 à 200.000 personnes, c'est très impressionnant. Très bon accueil des Parisiens qui nous ont acclamé tout au long du parcours.

Avec la désertification, c'est vraiment le destin de nos campagnes qui est en jeu. Tous ces problèmes ont été rediscutés lors de notre assemblée générale du Syndicat le 03 février, jour de Saint BLAISE.

Dimanche 09 mai a eu lieu notre sortie annuelle avec la visite du musée THIMONIER, suivit d'un très bon repas à l'Hôtel St Pierre de Mr et Mme GOUTTENOIRE aux SAUVAGES.

Je souhaite que la bonne entente continue de régner entre tous les agriculteurs de la Commune ; elle nous aidera à surmonter nos problèmes.

Bon courage pour les années à venir et Salut à tous les Saint-Vincentais.

Le Président,  
André RAQUIN.





La bûche de Noël était un tronc d'arbre fruitier. Après l'avoir décorée de guirlandes et bénie, on la mettait à brûler pendant la veillée précédant la messe de minuit. Elle devait se consumer ainsi jusqu'à jour des Rois.



Au village, les fiançailles étaient souvent le résultat d'un calcul effectué par les parents. Un champ, un pré, une vache aidaient souvent à conclure le contrat de mariage.

## CALENDRIER DES FÊTES RURALES

L'agriculture n'est pas seulement un métier exigeant, c'est aussi une activité égayée par des fêtes nombreuses qui nous sont restées même si nous ne connaissons plus leur signification. C'est ainsi qu'il y a 400 ans en France, on comptait au moins cinquante fêtes par an, soit un jour sur sept!

Ces fêtes avaient un caractère magique qui remontait probablement à l'époque où l'agriculture est née et l'Église a eu du mal à les transformer en fêtes religieuses. Les cendres de la bûche de Noël avaient la réputation de tuer les vermines. Le carnaval marquait le retour au travail des champs après le repos forcé de l'hiver. Les œufs de Pâques signifiaient que la végétation était en pleine croissance et les cloches annonçaient partout le renouveau. Notre muguet du Premier Mai était déjà célébré par les Celtes il y a plus de 2000 ans.

Dans un premier temps, l'Église a condamné ces coutumes païennes qui honoraient les anciens dieux de la nature pour obtenir des récoltes favorables et les protéger de toutes les variations climatiques. Mais, très tôt, devant la résistance des paysans, elle a préféré les convertir en fêtes chrétiennes. Ainsi, les feux que l'on allumait pour fêter le jour le plus long de l'année sont devenus les feux de la Saint-Jean.



Sous les déguisements du carnaval, les paysans pouvaient sans être punis insulter les riches et les puissants. Ces mascarades du carnaval étaient ainsi l'occasion d'un défoulement collectif. Mais le carnaval terminé, tout rentrait dans l'ordre!



Au mois de mai, des garçons habillés de verdure qu'on appelait des "feuilleux" annonçaient le renouveau de la végétation. Si les habitants du village ne les reconnaissaient pas, c'était signe que l'année serait bonne.



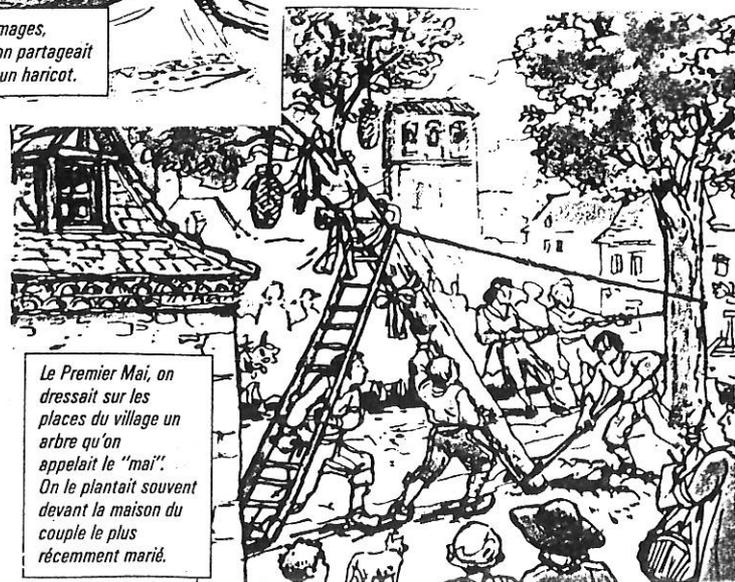
Le jour de Pâques, les jeunes gens faisaient la tournée des maisons pour annoncer que les cloches s'étaient envolées vers Rome et pour recueillir les œufs qu'on leur offrait.



Pour célébrer l'adoration des Rois mages, le jour de l'Épiphanie, le 6 janvier, on partageait la galette dans laquelle on glissait un haricot.



Le jour de la Saint-Jean, au sommet des collines, on allumait de grands feux autour desquels dansaient les jeunes filles et les jeunes gens.



Le Premier Mai, on dressait sur les places du village un arbre qu'on appelait le "mai". On le plantait souvent devant la maison du couple le plus récemment marié.



ASSOCIATION AMICALE DES CHASSEURS

SAISON 1991 - 1992

CHEVREUIL : Cheptel en constante augmentation. Par conséquent plan de chasse également, avec douze bêtes attribuées toutes prélevées. Le chevreuil est bien installé dans la position de leader de nos gibiers traditionnels.

SANGLIER : Quelques battues infructueuses, les sangliers viennent commettre quelques larcins, heureusement pas trop importants, dans les cultures de maïs mais, trouvent nos lieux de repos inhospitaliers. Ou bien redoutent-ils d'affronter les Saint-Vincentais.

LIEVRE : Légère progression par rapport à la saison précédente, fruit d'une gestion très rigoureuse.

LAPIN : Toujours présent mais loin d'être omniprésent.

PREDATEUR : Deux renards abattus au cours de la saison. De ce côté la situation est saine.

Mais, le fait marquant est en date du 23 février où les chasseurs recevaient à la salle polyvalente Mesdames et Messieurs les propriétaires et exploitants agricoles pour leur traditionnel repas. Nos invités purent admirer une exposition de trophées provenant pour la majeure partie de bêtes tuées sur notre chasse.

Ce fut surtout pour nous, chasseurs, l'occasion de fêter le soixante dixième anniversaire de notre association. Au cours du repas il me revenait d'en retracer l'histoire après quoi ce furent les interventions de nos invités d'honneur :

Monsieur Charles KAPS, administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et responsable de notre secteur. Et puis celle, agrémentée d'une bonne dose d'humour, de l'inégalable Monsieur SAINT-PAUL Augustin, ancien Président de notre association.

J'ose dire que ce fut une journée fort bien réussie.

Le 25 avril, André MARCHAND et Henri CORNELOUP, recevaient un diplôme d'honneur de la Fédération pour leur dévouement à la cause cynégétique.

Pour terminer : Merci à tous ceux qui ont rendu visite au stand des chasseurs à la foire de SAINT-VINCENT-DE-REINS.

Le Président  
Jean DUDU.

Cette année 1992 a vu un changement important au sein de notre Mutuelle.

Depuis Janvier 1933, nous étions affiliés à la C.M.C.M. de MACON pour la couverture des Gros risques (Hospitalisation-Chirurgie) ainsi qu'à l'U.M.B. de VILLEFRANCHE.

Au fil des ans, l'effectif diminuait considérablement et les ressources propres de la Mutuelle ne suffisaient plus à assurer des prestations valables à ses sociétaires atteints par la maladie.

Pour pallier à cette carence, sur proposition du Bureau et au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire, les membres présents votèrent à l'unanimité l'affiliation à la Mutuelle 42-799 de ROANNE, pour la couverture des petits risques (Maladie-visite Docteur, etc...) à compter du 01 janvier 1981.

Il est à souligner qu'à cette époque, la C.M.C.M. de MACON et l'U.M.B. de VILLEFRANCHE refusaient toute couverture "petits risques" aux mutuelles de notre région

Au 1er janvier 1992, la C.M.C.M. a fusionné avec la C.M.C. de DIJON et une nouvelle mutuelle est née, dénommée "U N I O".

Devant l'inconnu représenté par cette évolution, la Mutuelle 42-799 de ROANNE a décidé de gérer elle-même tous les risques.

La Mutuelle 275 a informé tous ses sociétaires de la situation nouvelle et, après réflexion, les membres du bureau ont décidé la rupture avec la C.M.C.M. et l'affiliation totale pour la couverture complète de tous les risques à la 42-799 de ROANNE, à compter du 01 janvier 1992, décision entérinée par l'Assemblée Générale à une écrasante majorité.

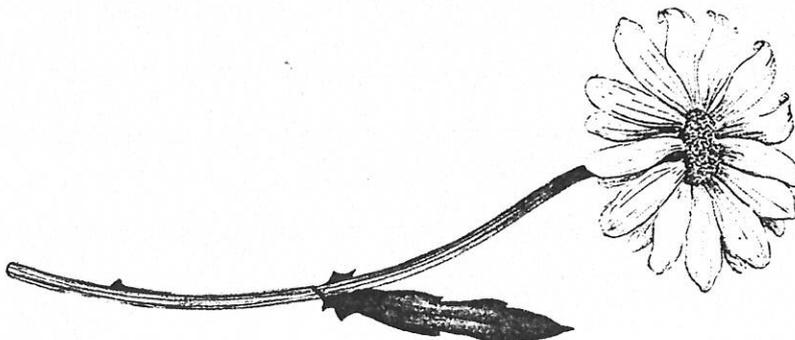
Quelques sociétaires ont préféré rester à MACON, ce qui était leur droit, mais la majorité nous a fait confiance et est restée au sein de notre Mutuelle.

Un article pour la presse a été rédigé, comportant les remerciements du Président, des membres du bureau et du conseil d'administration à toutes ces personnes, ainsi qu'une mise au point réfutant certains propos, pour ne pas dire ragots, propagés à cette période. Cet article a été repoussé et n'a pu paraître.

J'avais la ferme intention à ce moment-là de profiter du Bulletin Municipal pour porter cet article à la connaissance de tous, mais le temps a passé, la polémique a cessé et j'ai décidé d'en rester là.

Tous les membres du bureau sont des mutualistes oeuvrant à titre bénévole, au service de tous les sociétaires, essayant dans la mesure de leurs moyens, de sauvegarder au mieux leurs intérêts, en totale collaboration avec la Mutuelle 42-799 de ROANNE.

Le Président,  
F. PLASSE.



SOCIETE DE BOULES

DU BOURG

La Société poursuit son petit bonhomme de chemin avec un nombre de sociétaires restreint et une très faible participation aux concours du secteur.

Cependant, le boulo-drome connaît une activité certaine les Samedi et Dimanche et, en période de vacances. Le plus grand nombre de retraités permet sans doute un regain de présence mais, on peut regretter le manque de joueurs plus jeunes.

Côté concours : Le challenge FILLON se déroule le 1er mai sous un ciel qui s'acharne à être peu clément.

- Le 64 doublettes de fin juillet est doté du challenge TRAMBOUZE et depuis 1991 du très beau challenge A. PLASSE - J.M. BRUYERE. Ce concours a présenté en 1991 un plateau de choix et a bénéficié d'une nombreuse assistance attirée par la présence de joueurs de haut niveau.

- En août, un concours amical est ouvert à tous ceux voulant passer une agréable soirée.

Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, participent à l'activité de la Société et y entretiennent une ambiance amicale.

H. LACHAIZE.

=====

TENNIS CLUB

Après quelques années d'absence, le Tennis Club est de retour dans ce nouveau bulletin municipal.

Après une saison 1991 tristounette : la seule animation prévue au mois de juin : "le tournoi double-mixte" a été annulé à cause des conditions atmosphériques déplorables.

La saison écoulée a vu naître une "école de tennis". Des cours gratuits ont été donnés aux enfants tous les samedis après-midi des mois d'avril, mai, juin et juillet, dans l'espoir que ces sportifs en herbe insuffleront un sang nouveau au club.

Cette année 1992 a débuté difficilement. La diminution du montant des cotisations ne nous a pas permis d'enrayer la chute du nombre de licenciés. Comme, la majorité des adhérents est constituée par des estivants, il manque des personnes disponibles pour soutenir l'équipe dirigeante trop restreinte.

Au cours de cette nouvelle année, l'école de tennis sera reconduite. Le dernier week-end d'août il sera organisé un tournoi enfants associé à un double mixte. Le Tennis Club Saint-Vincent s'est inscrit au "challenge des sapins 1992" ; cette compétition amicale regroupe 10 clubs voisins répartis en 2 poules. Des rencontres éliminatoires se dérouleront en juin et juillet. De ces 2 poules seront issus les 2 finalistes qui se rencontreront le 05 septembre à REGNY (club organisateur).

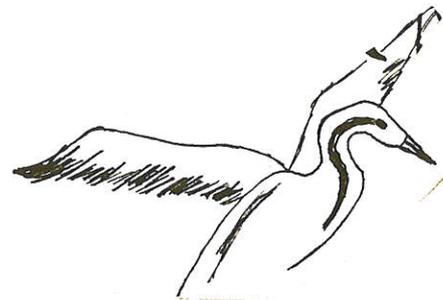
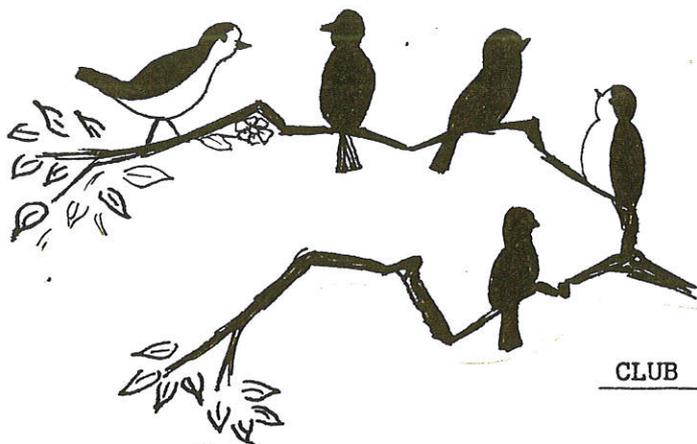
La rénovation du cours prise en charge par la municipalité vient d'avoir lieu.

Nous espérons que toutes ces initiatives encourageront les Saint-Vincentais et Saint-Vincentaise à venir nombreux nous rejoindre.

Pour que le tennis club survive, nous comptons tous sur votre mobilisation.

A Bientôt.

Paul TEILLARD.



CLUB NOTRE TEMPS

Nous avons eu à déplorer cette année 1991 le décès de deux de nos adhérentes, tout d'abord de Madame Veuve Gabriel DARPHIN à la fin mai et un mois plus tard celui de Madame Veuve Claudius SAINT-PAUL (notre centenaire) que nous connaissions tous pour leur bravoure et leur gentillesse.

Cette année 1992 a bien débutée, nous avons quatre nouveaux inscrits et d'autres en prévision dans les jours qui viennent.

Notre sortie annuelle est fixée au mardi 23 juin au lac d'AIGUEBELETTE, avec l'espoir qu'il fera beau pour profiter pleinement d'une agréable journée dans la gaieté.

Réservez-vous pour notre exposition-vente qui aura lieu les samedi 05 et dimanche 06 septembre à la salle du club.

Le Bureau.

=====

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Quelques chiffres

Année 1991

Livres : Acquisition : 29 pour enfants - 73 pour adultes  
Dons : 10 pour enfants - 34 pour adultes

Cassettes musicales : Acquisition : 13

A fin 1991, nous possédons

Livres : Adultes : 333 - Enfants : 147

Cassettes musicales : 24

NOMBRE DE PRET AUX USAGERS

Livres : Adultes : 1.661 - Enfants : 1.565

Cassettes musicales : 702

Rappel des horaires d'ouverture au public :

Mercredi : de 16 heures à 18 heures

Samedi et Dimanche : de 10 heures à 12 heures.

## INFORMATIONS DIVERSES

### CONTROLE TECHNIQUE DES VEHICULES :

#### **Véhicules concernés :**

Les voitures particulières de plus de 5 ans et les camionnettes de plus de 4 ans n'excédant pas 3,5 tonnes de poids en charge. L'âge est calculé à partir de la date de première mise en circulation figurant sur la carte grise.

Vu l'impossibilité de contrôler en une seule année 18 millions de véhicules, une période transitoire a été prévue. Ainsi, en 1992, sont soumises au contrôle technique les voitures de plus de 10 ans et les camionnettes de plus de 4 ans mises en circulation une année paire. Par ailleurs, le contrôle obligatoire lors de la vente d'un véhicule d'occasion subsiste et doit dater de moins de 6 mois.

Les contrôles s'effectuent dans les centres agréés par les préfetures, et par des contrôleurs également agréés. Ils sont indépendants de toute activité dans le commerce ou la réparation automobile. Ces centres feront l'objet d'une inspection annuelle par le service des Mines.

#### **Les modalités :**

Pas de convocation : l'automobiliste choisit le centre et le jour qui lui conviennent, avant la date anniversaire de la première mise en circulation. Le contrôleur vérifie 52 points techniques, dont 5, liés au freinage, devront, le cas échéant, être impérativement réparés dans les 2 mois. A l'issue de la visite (coût : 250 Frs environ) ou de la contre-visite après réparation, le contrôleur indique la date du prochain contrôle (tous les 3 ans pour les voitures, tous les 2 ans pour les camionnettes) sur la carte grise et sur le macaron spécial à coller sur le pare-brise. Le contrevenant risque une amende de 900 Frs.

#### **Dates de contrôle :**

<u>1ère mise en circulation</u>		<u>1er contrôle</u>
	<b>Voitures</b>	
Avant 01.01.1983		1992
Entre le 01.01.1983 et le 31.12.1986		1993
Entre le 01.01.1987 et le 31.12.1989		1994
	<b>Camionnettes</b>	
Année paire : 1988/1986/1984, etc		1992
Année impaire : 1989/1987/1985, etc		1993

Pour les cas particuliers et pour toutes autres informations veuillez contacter : Préfecture, Sous-Préfecture, Minitel : 3615 Code ROUTE, et Numéro Vert d'appel gratuit le 05.14.16.18 de 9h à 21 h, du Lundi au Vendredi.

---:---:---:---:---:---:---:---



PREFECTURE DU RHONE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Vous envisagez de créer, d'étendre ou de modifier une activité industrielle, artisanale ou agricole.

Vous êtes-vous assuré que celle-ci n'est pas soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ?

Pour toute information, renseignez-vous auprès de la Préfecture - Direction de l'Administration Générale - 3ème Bureau - 106, rue Pierre Corneille 69419 LYON Cédex 03  
Tél. : 72.61.61.52

=====

CENTRE D'INFORMATION ET DE DEPISTAGE DU SIDA

ANONYME ET GRATUIT

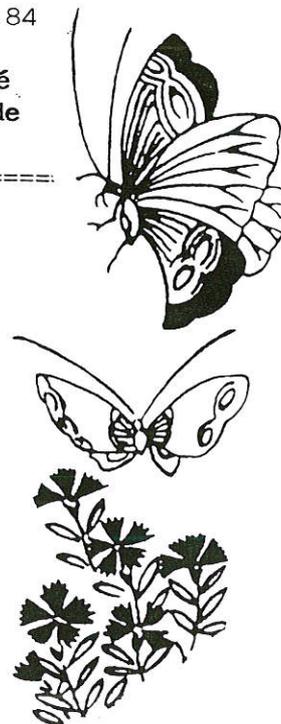
**L'information :** Des permanences tous les jours pour l'accueil, l'écoute et l'information du public par des équipes permanentes.

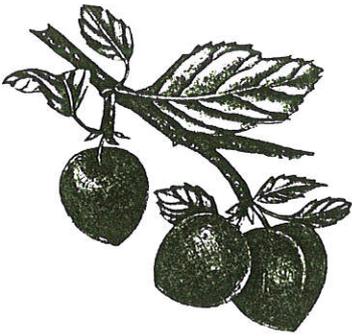
**Le dépistage** pour agir plus vite contre la maladie  
ne pas faire courir de risques aux autres  
ne pas faire naître un enfant malade

**Le dépistage c'est facile : Une simple prise de sang**

<u>4 centres :</u>	Hôtel-Dieu	71 quai Jules Courmont - 69002 LYON Tél. : 78.92.20.16
	Hôtel-Dieu (Porte 17)	58 quai Jules Courmont - 69002 LYON Tél. : 78.42.29.26
	Hôpital E. Herriot	5 Place d'Arsonval - 69003 LYON (Pav. P) Tél. : 72.34.46.89
	Médecins du Monde	10 rue de Sévigné - 69003 LYON Tél. : 78.60.23.84

Le Sida n'est pas une fatalité  
Savoir ce n'est pas être malade





MESSAGE D'E.D.F. - G.D.F.

**POUR VOTRE SECURITE : MEFIEZ-VOUS DES FILS !**

Chaque saison d'été voit arriver, avec les travaux des champs et les pêcheurs, des accidents par contacts avec les lignes électriques. Le tribut payé reste toujours trop élevé.

Les Services Publics dont EDF GDF SERVICES LOIRE, tiennent à rappeler aux Agriculteurs et aux fervents de gaules métalliques ou en fibre de carbone, les conseils suivants :

1) ARROSAGE A PROXIMITE DES LIGNES ELECTRIQUES AERIENNES

Des précautions élémentaires sont à prendre lorsqu'on manipule de longs tuyaux métalliques ou des engins arroseurs à grands bras, à proximité des ouvrages électriques

a) les tuyaux doivent être déplacés parallèlement au sol et relevés à une distance suffisante à l'aplomb des conducteurs.

b) sur des cultures hautes (maïs, etc...) qui gênent la visibilité, il faut être attentif à ne pas heurter ou approcher les conducteurs (tenir compte de : fausses manoeuvres balancements ou perte d'équilibre).

c) si l'on arrose avec des appareils à gros diamètre d'ajutage, on devra respecter une distance minimale entre l'aplomb des lignes électriques et l'arroseur, c'est-à-dire :

- 20 mètres pour un diamètre d'ajutage de 26 à 33 millimètres,
- 25 mètres pour un diamètre d'ajutage supérieur à 33 millimètres.

Compte tenu de la portée d'arrosage de ces appareils, les marges d'éloignement n'empêchent nullement d'arroser les parties de terrains situées sous les lignes.

2) PECHEURS A LA LIGNE

Heurter les lignes électriques avec une canne même isolante, représente un risque grave d'électrisation. C'est souvent l'imprudence ou l'inconscience du danger qui sont responsables des accidents. Chacun doit être vigilant, votre sécurité en dépend.

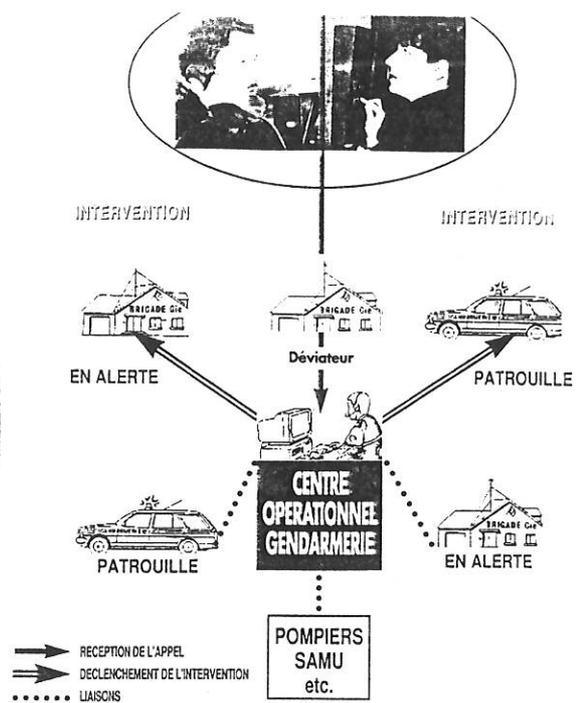
=====

MESSAGE DE L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Ramassage de Textiles usagés, chaussures (par paires) et radiographies périmées :  
le **samedi 17 octobre 1992.**

Dès maintenant, vous êtes invités à mettre de côté tout ce qui peut être collecté à cette occasion. Des instructions seront données en temps utile pour les lieux et jours de collecte. D'avance **MERCI.**





## GENDARMERIE NATIONALE :

La Gendarmerie Nationale a mis en place, en 1991, une nouvelle organisation du service des unités territoriales, voici quelques informations sur la nouvelle organisation du service de nuit.

La mise en place d'une nouvelle organisation du service, permet de maintenir et même d'améliorer l'efficacité du service, de satisfaire aux règles de disponibilité individuelle sans recourir à la mise en oeuvre d'un plan généralisé de suppression de brigades.

DE JOUR : Rien n'est modifié, la brigade accueille le public, intervient dans sa circonscription.

DE NUIT : Pour toutes les brigades, les appels téléphoniques (ou les appels par l'interphone situé à l'entrée de la brigade) sont déviés, à partir de 19 heures et jusqu'à 7 heures (ces horaires pouvant être légèrement modifiés en raison de circonstances locales), vers le centre opérationnel gendarmerie où une équipe de permanence est disponible pour répondre immédiatement à tout appel.

Pendant cette période, et sur l'ensemble du département :

- des patrouilles de surveillance sont assurées,
- des gendarmes sont placés en alerte dans environ deux tiers des brigades du groupement, prêts à intervenir en un lieu quelconque, sur ordre du centre opérationnel de la gendarmerie (COG).

Dans les brigades qui n'assurent pas de veille (environ un tiers), un permanent de sécurité se tient en liaison avec le COG afin que tous les militaires présents, bien qu'en situation de repos, puissent être, le cas échéant, rappelés pour faire face à un événement grave (mise en oeuvre du plan ORSEC, recherche de personnes, etc...). En outre, ce permanent peut être amené à assurer une intervention immédiate, avant l'arrivée des renforts, pour tout événement survenu à proximité de la brigade (accident corporel, etc).

Grâce à ses moyens informatisés, le centre opérationnel connaît à tout moment :

- la localisation des patrouilles sur le terrain,
- la répartition des brigades d'alerte et des moyens dont elles disposent.

Avec cette nouvelle organisation du service, la gendarmerie départementale se donne les moyens d'être plus efficace. Mais, cette nouvelle organisation n'est pas figée ; elle s'enrichit sans cesse de l'expérience acquise et continuera à être aménagée pour améliorer la qualité des services offerts aux usagers. En effet, l'action de la gendarmerie repose sur l'esprit de "service public".

## Le Coin des Poètes



### Les Plus Beaux Yeux

Peut-on se souvenir de ce regard si doux  
Qui, malgré l'inquiétude, l'angoisse du moment,  
Au seuil de notre vie, déjà posé sur nous  
Par-dessus le berceau nous couvrait fièrement ?

Les yeux qui m'ont veillé durant mon plus jeune âge  
Dans un élan d'amour voulaient tout me donner  
Ils paraissaient si tristes quand je n'étais pas sage  
Mais par un bon sourire savaient me pardonner.

Ces yeux qui eux aussi ont pleuré quelquefois  
Quand le destin, hélas, apportait ses misères,  
Ces terribles chagrins qui nous minent parfois,  
Que nous connaissons tous, un jour, sur cette terre.

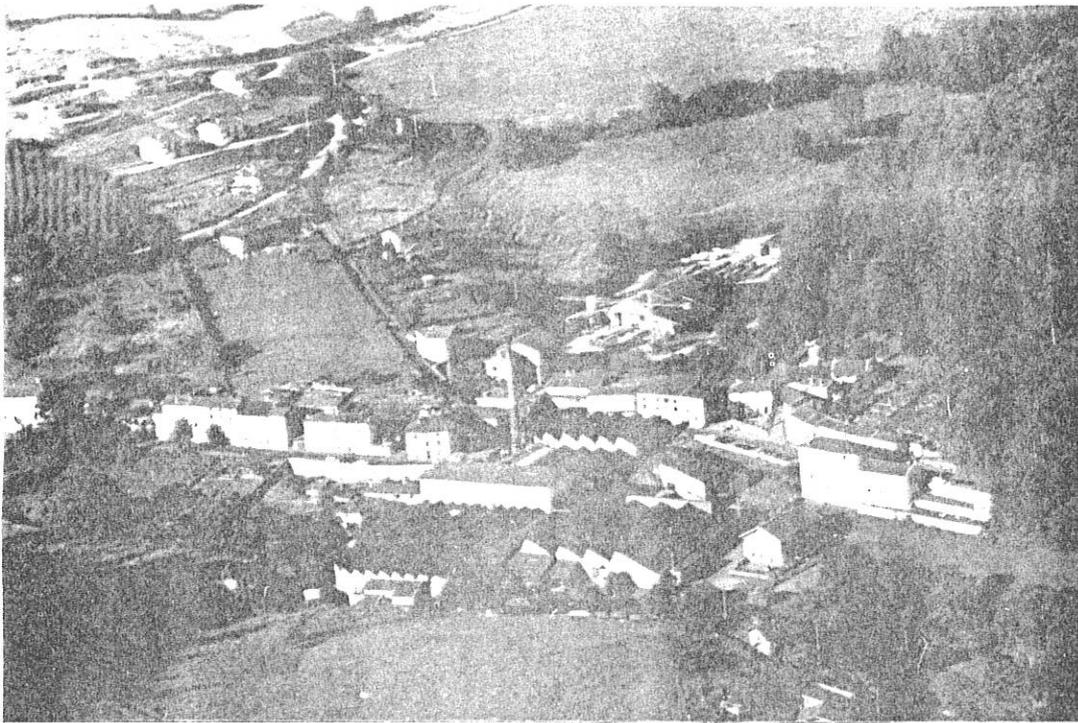
Mais quand c'est le bonheur qui frappait à la porte,  
Que Dieu nous accordait la protection des cieux,  
Le coeur était en fête et l'émotion si forte  
Alors, c'est du diamant qui brillait dans tes yeux.

Je les revois encore ces bijoux éclatants  
Qui me disaient si bien toute la joie du monde  
Leur immense affection, une passion profonde...  
... Ces yeux tant adorés qui m'ont quitté pourtant !

Parce qu'elle est cruelle, la destinée, un jour,  
M'a séparé de toi que j'aimais tendrement,  
Car ces yeux merveilleux qui sont clos pour toujours,  
Ces yeux inoubliables..., c'étaient les tiens..., maman !







SAINT VINCENT DE REINS "Les Filatures"



SAINT VINCENT DE REINS "Magny"